REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA REUNION

Avis de publicité : Appel à candidatures en vue de l'attribution d'un emplacement pour un snack-bar

Avis n° 23/2025

1) Autorité gestionnaire accordant l'autorisation :

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion

2) Contexte :

La DDEEI a reçu une demande d'AOT en vue de l'exploitation d'un snack bar. Cette demande déclenche un appel à candidatures conformément aux règles de mise en concurrence.

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, la ville de Sainte-Marie procède à une publicité préalable pour l'exploitation d'un emplacement sur le domaine public visant à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

3) Objet : Attribution d'un emplacement pour l'exploitation d'un snack bar sur le domaine public.

Lieu **:**
Rue Maurice Samat – Duparc 97438, face au complexe sportif Nelson Mandela
Parcelle : AY 380 et AY 381

Forme juridique : Convention d'AOT du domaine public non constitutive de droits réels.

4) Conditions générales d'attribution du titre temporaire

Les autorisations sont précaires et révocables, et doivent respecter la règlementation sanitaire et commerciale en vigueur.

Les candidats souhaitant se manifester doivent transmettre un dossier de candidature comprenant :

- Le formulaire de demande d'AOT
- Un extrait d'inscription au registre du commerce SIRET /Kbis (- de 3 mois) ou une carte d'affiliation à la sécurité sociale AMEXA / Agriculteur ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif d'adresse (- de 3 mois) ;
- Le descriptif du projet économique précisant le lieu et la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol etc.).

a) Critères de sélection

- La nature des produits proposés
- La présentation soignée et l'aspect du périmètre de vente
- La pertinence de l'offre / produit en réponse au besoin (restauration)

Le candidat doit remettre son dossier auprès de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion – Service économique par courrier ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Direction du développement économique de l'emploi et de l'insertion
31, rue du Centre – Local 4 Beauséjour
97438 Sainte-Marie
0262.80.02.35

Adresse électronique : nmadeleine@ville-saintemari.re

Date limite de dépôt des dossiers *: vendredi 9 janvier 2026 à 16h00*

b) Modalités financières

La redevance relative à l'occupation du domaine public est fixée par délibération du conseil municipal en date du 16/10/2024. Elle est calculée en fonction de la surface occupée, la durée de l'occupation et la nature de l'activité exercée.

5) Publication

Durée de la publicité : *15 jours à compter du 26/12/2025*

Le présent avis de publicité fait l'objet d'une publication sur le site internet www.ville-saintemarie.re à compter du 26/12/2025.